

Octobre 2015

LES ENJEUX LITTORAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



Rapport adopté par le Conseil de développement le 13 octobre 2015

rapport adopté à l'unanimité

Pour: 16 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

La Communauté d'agglomération de La Rochelle est fortement impactée par les phénomènes littoraux puisque 9 de ses 28 communes sont concernées.

Cette situation s'accompagne d'une croissance démographique liée au phénomène général d'attractivité des populations vers le littoral.

Spécifiquement, l'agglomération est riche de trois ports, une conchyliculture active, un tourisme florissant. Ces activités peuvent être source de conflits d'usage.

L'environnement est menacé par les risques chimiques et bactériologiques ; d'autant plus que les conditions géographiques favorisent une grande productivité biologique. De plus le réchauffement climatique fait peser un risque notable de submersion. Des outils réglementaires existent pour pallier ces risques.

Ce rapport suggère:

- Un volet littoral dans le SCOT,
- Une lutte active contre la pollution,
- Une préservation de la biodiversité,
- Un respect des zones humides dans la lutte contre la submersion,
- Une convention avec le Conservatoire du littoral.

Pierre FAUCHER Président du Conseil de développement

Les enjeux littoraux de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Rapporteur : Guy CHÉZEAU

Introduction

Avec neuf communes littorales sur l'ensemble des 28 communes constituant le nouvel établissement de coopération intercommunale, notre Communauté d'agglomération est très fortement concernée par des enjeux liés à une situation géographique qui est celle d'un territoire disposant de plusieurs dizaines de kilomètres de façade maritime. Il faut dire que les eaux marines présentent plusieurs caractéristiques aux conséquences multiples. C'est un vecteur de transport pour toutes les pollutions, pour les futurs sédiments ainsi que pour les éléments nutritifs à la base d'un réseau trophique fondamental. C'est une surface utilisée pour le transport des marchandises et par des formes variées de loisirs. C'est un volume au sein duquel se développe un écosystème majeur.

Il en résulte des enjeux nombreux, démographiques, économiques, environnementaux. Le réchauffement climatique, les aléas qui en découlent vont de toute évidence impacter notre territoire et son aménagement.

Les inconnues, les marges d'erreur qui restent de mise au sein de la communauté scientifique, assorties au fait que la durée nécessaire pour prendre en compte dans la gestion des différentes problématiques ne correspond pas du tout au temps de l'élu, compliquent la prise de décision en matière d'aménagement du territoire.

C'est l'ensemble de ces approches qui a conduit le Conseil de développement à s'approprier une réflexion sur cette thématique.

Il n'est certainement pas dans ses compétences de trouver les solutions techniques et encore moins politiques qui pourraient être retenues par les élus, par contre la variété des personnes rencontrées, leurs réflexions, auront permis d'aborder une bonne partie des enjeux avec l'espoir de sensibiliser l'ensemble des acteurs de notre territoire.

On retiendra par ailleurs que les effets de la réforme territoriale en élargissant la région notamment à l'Aquitaine font de la nouvelle grande région un territoire possédant une très importante façade maritime. Nos enjeux seront donc à partager au sein de cette nouvelle entité.

1-Les enjeux

1 a - Enjeux démographiques

Le littoral est attractif, non seulement vis-à-vis des touristes et vacanciers mais également pour toute une frange de population qui vient prendre sa retraite ou une préretraite si possible au plus près de l'eau.

Ainsi les projections à l'horizon 2030 permettent d'imaginer un afflux de 14 millions de personnes sur l'ensemble du littoral français.

D'une manière générale, la population française est vieillissante, les séniors sont de plus en plus nombreux et en bonne santé au moment de la cessation des activités professionnelles.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle offre, par ailleurs de nombreux services, tant en matière culturelle que sanitaire, en infrastructures de sport ou de déplacements. Tout ceci attire les jeunes retraités qui viennent abonder un solde migratoire positif important.

Note : la population de la région Poitou-Charentes est passée, de 1 528 000 habitants en 1975 à 1 770 000 en 2010.

(La France en chiffres sous la direction de O. Wieviorka - Perrin éd. 2015)

1 b - Enjeux en matière d'aménagement du territoire

L'arrivée d'une nouvelle population souvent aisée et désireuse de s'installer au plus près de la mer a pour conséquence une augmentation des prix du foncier, phénomène auquel on assiste depuis au moins deux décennies.

La dynamique économique et l'attractivité du territoire entrainent également l'arrivée d'une population plus jeune, ces jeunes actifs sont par contre renvoyés dans les territoires périphériques, parfois assez éloignés.

Ceci oblige la collectivité à proposer des infrastructures adaptées ainsi que des transports en commun ; la relative faiblesse des densités de population ne permettant pas une véritable efficience de ceux-ci.

Ce phénomène est en partie responsable d'une augmentation régulière et importante de la population de l'agglomération (à périmètre géographique constant) dans le même temps où celle de la ville-centre et des communes de la première couronne tendent à décroître.

1 c - Enjeux économiques

Les trois ports rochelais constituent des moteurs essentiels de l'économie rochelaise. La conchyliculture, le tourisme et les activités liées à la plaisance sont également des moteurs de l'économie locale.

Le Grand port maritime de La Rochelle

Il voit, depuis plusieurs années, augmenter son tonnage régulièrement à l'importation comme à l'exportation.

Pour 9,4 millions de tonnes ayant transité en 2014, l'impact économique donne près de 1 milliard d'euros de valeur ajoutée pour 16 000 emplois directs, indirects ou induits (rapport d'activité 2014 du Grand port maritime de La Rochelle).



Grand port maritime de La Rochelle

Les objectifs de développement restent importants dans le projet stratégique 2014-2019 mais ciblent, outre une augmentation de tonnage, la recherche d'une vraie valeur ajoutée.

En outre, la situation du port, relativement enclavée entre la ville et l'Île de Ré, l'amène à rechercher une posture sociétale affirmée entre certifications et recherche de relations avec les riverains.

On peut noter également la création de l'Opérateur ferroviaire portuaire (Opérateur ferroviaire de proximité), le premier en France qui permet de limiter le développement du transport routier empruntant la rocade tandis que le trafic par trains augmente régulièrement.

À retenir encore que la remise en état d'une ancienne forme de radoub a permis le développement d'une filière de réparation navale.

Note : le trafic des ports français a été pour l'année 2009 de 384 millions de tonnes. Avec 9 millions de tonnes, le Grand port maritime de La Rochelle aura donc traité environ 2,5% du trafic portuaire national.

(Données du site Ports de France - http://www.port.fr)

À comparer avec le trafic de Rotterdam, soit 430 millions de tonnes en 2010.

Le port de pêche

Il est géré par un syndicat mixte associant le Conseil départemental de la Charente-Maritime, la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle et la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Ses installations ont été déplacées à Chef de Baie en 1994 afin de répondre aux normes européennes et d'offrir un outil efficace aux professionnels de la pêche.



Le Port de pêche de Chef de Baie, La Rochelle

Le Conseil départemental est propriétaire du port et de ses installations dont il concède la gestion à la Chambre de commerce au nom d'un syndicat mixte qui associe également la Communauté d'agglomération.

Le port est fréquenté tant par une flotte de navires locaux (courreauleurs et hauturiers - 74 navires) que par des bateaux venant de l'extérieur (une centaine de navires).

Les installations correspondent à 22 000 m², une partie notable étant louée à différents professionnels (mareyeurs, mytiliculteurs, poissonniers, transporteurs...) soit 39 entreprises.

Pour un tonnage total de 15 000 tonnes traité à la criée en 2014, 2 800 tonnes provienent de la pêche locale.

L'ensemble des activités génère 800 emplois directs ou indirects pour un chiffre d'affaires annuel estimé à 100 millions d'euros.

Note : on doit relativiser l'importance du secteur en comparant les données locales aux données nationales.

Pour l'année 2010, la valeur totale des produits débarqués sur le territoire national atteint 893 millions d'euros pour 440 000 de tonnes soit pour La Rochelle moins de 1%.

(La France en chiffres sous la direction de 0. WIEVIORKA - Perrin éd. 2015)

Le port de plaisance

Il vient de s'agrandir en portant sa capacité à 4 500 places dont 440 réservées aux visiteurs. Il conforte une place qui le situe dans les tout premiers ports européens.

Le port recherche une bonne image environnementale au travers de plusieurs labels : pavillon bleu et certification iso 14001.

La CCI s'est engagée par ailleurs à la réalisation d'un port à sec à proximité du port de pêche.

Il en résulte un fort impact



Le Grand Pavois au port de plaisance des Minimes

économique dépendant tant de l'activité plaisance que de la filière nautique qui lui est associée.

Le Grand pavois, salon nautique à flot qui se déroule chaque année et le CRAIN (Centre de Recherche pour Architecture et Industrie Nautique) témoignent de l'importance de la filière sur le territoire.

La conchyliculture

Même si cette activité a reculé, elle reste très présente sur quelques communes de la communauté, à Nieulsur-mer, L'Houmeau ou Yves-Châtelaillon. Les parcs sont en mer ou sur l'Île de Ré mais les installations de traitement ou d'emballage se situent sur le territoire.

Participant aux conflits d'usage, la conchyliculture n'en est pas moins responsable pour partie de l'intérêt paysager du territoire littoral.



Ostréïculture

La transition énergétique et les installations de production énergétique en mer

Les nécessités d'aller vers un développement des énergies renouvelables obligent à se pencher sérieusement sur les capacités du territoire en la matière d'autant qu'il se trouve en totale dépendance énergétique.

Dans le cas d'une approche littorale deux grandes filières peuvent être examinées. L'éolien off-shore (installations fixes ou flottantes) et les énergies développées par les marées, la houle ou les courants marins.

Une évaluation des capacités dans ces différents domaines reste à mener, cependant il apparait pour le Conseil qu'une approche pertinente en la matière ne pourra se faire que sur un territoire élargi à la grande région, les choix concernant la localisation des sites et les appels à projets restant pour l'instant du domaine de l'État.

Le tourisme littoral

Le tourisme constitue un levier économique fort pour notre territoire mais il impacte du même coup de manière importante l'aménagement du territoire, ses infrastructures et son environnement.

Il tient en grande partie à une identité très forte de la ville-centre, La Rochelle, qui reste le moteur de cette attraction.

En conséquence une bonne connaissance des facteurs multiples et complexes qui fondent cette identité apparait indispensable, d'où l'intérêt qu'il y aura à prêter attention aux conclusions de l'étude de marketing territorial.



La plage des Minimes, La Rochelle

Par ailleurs, on voit qu'il devient nécessaire d'imaginer comment faire perfuser cette économie du tourisme au travers de l'ensemble des communes du territoire communautaire. Une bonne approche du tourisme avec une vision rétro-littorale apparait de plus en plus nécessaire tout comme son élargissement aux territoires voisins.

1 d - Les conflits d'usage

Les activités économiques liées au domaine maritime découlent du fonctionnement du grand port maritime, de la pêche, de la plaisance ainsi que de la conchyliculture. L'existence d'une agriculture de type industriel, grande utilisatrice de produits de synthèse (pesticides et engrais) se développant sur les bassins versants, est responsable de rejets importants dans les zones littorales. Il en résulte des conflits notamment avec le monde conchylicole.

Le développement durant les dernières décennies d'une « société de vie longue, de travail court et de mobilité » (Jean VIARD) a engendré une occupation du littoral et une explosion de formes multiples d'occupation et d'utilisation du domaine maritime. C'est le nautisme de loisir, la pêche à pied de loisir et toutes les techniques de glisse (planche, funboard, windsurf...). On ne peut oublier une fréquentation balnéaire estivale même si cette activité reste limitée à quelques plages et sans commune mesure avec ce qui peut être observé sur l'Île de Ré par exemple.

Les prélèvements de sédiments marins n'existent pas pour l'instant sur les secteurs qui sont proches de nos côtes. Il n'en va pas de même des clapages de boues de plus ou moins bonne qualité qui résultent des dragages de nos ports.

Ces dernières années, l'extension de l'élevage des moules en filières s'est poursuivie dans les pertuis.

Il résulte de l'ensemble de ces activités qui ne font pas toujours bon ménage, l'apparition de conflits. On peut estimer qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics (et pas seulement de l'État) de contrôler voire de réglementer en la matière, d'autant que d'un usage non conflictuel peut dépendre en partie la qualité des eaux et une bonne biodiversité marine.

1 e - Enjeux environnementaux et qualité des eaux.

Notre littoral est soumis à plusieurs contraintes environnementales.

La qualité bactériologique des eaux impacte directement la conchyliculture et le classement des eaux de baignade. Sa qualité chimique impacte la biodiversité et indirectement la santé des riverains et usagers du milieu.

Pollutions (maritimes ou terrestres) et exploitation mal régulée des ressources de la mer (pêche et aquaculture), sont autant de pressions d'origine anthropique qui pèsent sur la biodiversité marine.

Ces pollutions sont véhiculées par les apports terrigènes amenés par les cours d'eau et liés aux effluents des stations d'épuration comme à ceux du réseau pluvial.

Les matières en suspension sont responsables d'une importante turbidité des eaux ; les particules remises régulièrement en suspension lors des marées finissent par se déposer et donnent une vase qui par compactage constitue le bri. Il s'agit de l'argile calcaire substrat des marais littoraux. Cette importante turbidité marine présente l'intérêt de limiter dans nos pertuis les blooms algaux qui s'observent sur les côtes bretonnes car elle limite la photosynthèse.

Les apports chimiques sont notamment des dérivés de type nitrates phosphates ou pesticides d'origines diverses (agricoles et stations d'épuration). Ils sont autant de nutriments pour les espèces végétales marines mais entrainent la prolifération de certaines espèces dont plusieurs peuvent être nuisibles voire poser des problèmes sanitaires comme les blooms planctoniques responsables des interdictions de commercialiser moules ou huitres.

Tout aussi problématiques parfois, les métaux lourds, les pesticides et autres molécules de synthèse dont plusieurs possèdent une rémanence longue et qui se trouvent véhiculés et concentrés tout au long des chaines trophiques.

On peut noter que les rejets de l'usine de terres rares SOLVAY (ex Rhodia) qui ont pu être autrefois responsables de sérieux problèmes, ont été très notablement réduits par suite d'une modification des approvisionnements et d'un traitement en interne des rejets, néanmoins certains sédiments littoraux restent chargés en éléments radioactifs rendant leur traitement problématique.

Espèces invasives : la présence d'espèces introduites volontairement ou accidentellement peut poser des problèmes lorsque leur développement excessif les rend invasives.

Le Séneçon en arbre (Baccharis halimifilia) originaire de l'est des États-Unis est une plante très compétitive qui a été abondamment utilisée en bord de mer en raison de sa très bonne résistance au sel et aux embruns. Son développement entraine l'élimination de toutes les autres espèces notamment autochtones ce qui constitue un frein à la biodiversité.

Des campagnes d'éradication drastique ont pu être réalisées. On peut citer celle qui a été menée au sein de la réserve de Pampin ou encore celle qui a été conduite sur les quais du port de plaisance durant l'hiver 2014-2015.

La crépidule (Crepidula fornicata) est un mollusque gastéropode filtreur originaire d'Amérique qui a été introduit sur les côtes françaises après la guerre de 39-45. Elle concurrence fortement les élevages d'huitres, l'absence de solutions rentables de valorisation de cette espèce entraine des campagnes de dragage de la part du Conseil départemental.

Les arrivées d'espèces allochtones dans les ports sont liées au trafic maritime. Très souvent ces espèces disparaissent pour ne pas avoir réussi à trouver une niche écologique favorable ; parfois l'une d'entre elles s'adapte. On peut citer par exemple l'arrivée d'une algue dans les années 70-80 en provenance du Japon, la Sargasse du Japon (Sargassum muticum) qui après une véritable explosion nécessitant des interventions lourdes d'éradication, a vu sa population se stabiliser à un niveau acceptable.

Autre exemple connu, celui du développement de la palourde japonaise introduite sur nos côtes il y a une vingtaine d'années dans les élevages et qui est en passe de supplanter l'espèce autochtone en milieu naturel.

Le réchauffement climatique entraine une élévation régulière de la température des eaux marines avec l'apparition d'espèces nouvelles qui peuvent proliférer. C'est peutêtre en partie ce qui conduit parfois à des développements explosifs de certaines espèces de méduses qui peuvent se révéler urticantes.

Prélèvements de la pêche à pied : la pêche récréative qui se pratique spécialement lors des grandes marées peut avoir un impact fortement négatif sur la biodiversité de l'estran. Sont en cause ici, outre les prélèvements qui peuvent être excessifs, l'utilisation de techniques ou d'outils (pierres retournées, râteaux, pelles bêches...).

La qualité bactériologique des eaux littorales dépend fortement de celle des effluents terrigènes. Interviennent alors les apports des cours d'eau, les rejets des stations d'épuration ainsi que ceux du réseau des eaux pluviales provenant de surfaces imperméabilisées de plus en plus importantes.

De fait, la qualité bactériologique des eaux littorales a un impact très important sur le classement des eaux de baignade et par voie de conséquence sur le classement au titre d'écolabels de type « pavillon bleu ».

Elle possède également un impact fort sur la conchyliculture. Les eaux marines dans lesquelles se situent les élevages sont classées de A à D obligeant le passage en bassins d'épuration des coquillages issus de secteurs classés en B et C et une interdiction de commercialisation en D.

Le service assainissement de la Communauté d'agglomération a pris conscience il y a déjà quelques années de l'intérêt du traitement des eaux pluviales eu égard notamment au développement exponentiel des surfaces imperméabilisées. Avec également la réinjection dans le sol des effluents de stations d'épuration, plusieurs opérations d'envergure ont été menées avec succès. Il est sans doute nécessaire de les étendre en prenant en compte l'élargissement du périmètre de la Communauté d'agglomération.

1 f - Enjeux de biodiversité

Le littoral de l'agglomération appartient à un ensemble plus vaste qui couvre la totalité des Pertuis charentais depuis les côtes de la Vendée jusqu'à l'embouchure de la Gironde et qui constitue un site Natura 2000. Cet ensemble (code FR-5400469) qui couvre une superficie de 456 000 ha s'étend jusqu'à l'isobathe - 50 m. essentiellement au dessus du plateau continental.



Le Marais de Pampin, La Rochelle

Les caractéristiques biologiques de ce vaste espace reposent sur la faible profondeur (l'isobathe de - 20 m se situe au delà des îles et des pertuis) les eaux étant soumises à de forts courants de marées et enrichies par les apports estuariens (quatre estuaires : le Lay, la Sèvre Niortaise, la Charente et la Seudre ainsi que la Gironde pour la partie sud). Le littoral est bordé d'importantes zones humides (Marais Poitevin, marais de Rochefort, marais de la Seudre et marais de Brouage...).

Les fonds marins appartiennent à une mosaïque d'habitats : fonds sableux, estuaires, vasières intertidales, fonds rocheux dans le prolongement de falaises calcaires. Il en résulte une grande productivité biologique.

Les espèces hébergées les plus remarquables sont l'esturgeon d'Europe, la lamproie, l'alose feinte, la grande alose toutes espèces amphihalines qui trouvent ici des conditions favorables à leur migration ou à leur reproduction.

Les eaux des pertuis sont également fréquentées par quelques espèces de mammifères marins (grand dauphin, marsouin commun, globicéphale) ainsi que par la tortue luth. Parmi les oiseaux marins que l'on rencontre plus particulièrement sur le secteur de Rochebonne on peut citer le puffin des Baléares, la macreuse noire, le guillemot de Troïl, le fou de bassan ou plusieurs espèces de plongeons et de goélands.

Si cet ensemble est enrichi par les apports terrigènes, ces mêmes apports, véhiculant également pesticides et métaux lourds, le fragilisent.

La pression liée à une très forte fréquentation voire à des prélèvements incontrôlés associée aux effets du réchauffement climatique sont causes de menaces avérées. La mise en place d'un Parc marin sur cet espace cherche à permettre une gestion respectueuse en assurant un développement durable.

1 g - Enjeux liés au réchauffement climatique

Les risques de submersion existent et sont connus de longue date. Les plus récents sont en outre bien référencés et les derniers (tempêtes Martin de 1999 et Xynthia de 2010) ont fait l'objet de cartographies précises qui permettent de zoner les secteurs vulnérables.

L'occurrence des phénomènes brutaux, tempêtes et ouragans pourrait bien être en augmentation alors même que la puissance de ces manifestations semble également toujours plus forte. Des tempêtes plus fréquentes et plus destructrices, une élévation du niveau général des océans parfaitement avérée, tout ceci ne va pas aller sans poser de graves interrogations.

Un phénomène va impacter fortement les secteurs urbanisés, c'est celui du relèvement du niveau marin. Les dernières études bien référencées parlent d'une hausse moyenne de 1 m à l'horizon 2100. C'est demain, par contre on a beaucoup de mal à se projeter à cette échéance et à anticiper ce problème qui n'est même plus un aléa mais bien une certitude.

On doit bien imaginer qu'à cette échéance des pans entiers du territoire de l'agglomération auront été engloutis. On sait que la mer reprend ses droits sur les territoires conquis en dernier par l'homme, chez nous les marais ou anciens marais. Rappelons nous qu'à l'époque d'Henri IV, tout le secteur de la gare, le mail et quelques autres endroits étaient encore des marais.

Les derniers aléas ont clairement montré que nos sociétés modernes sont nettement plus fragiles qu'autrefois*, même si elles sont en contre partie beaucoup mieux armées pour réagir.

Les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) mettent, à juste titre, l'accent sur la prévention. Cependant, il reste particulièrement difficile de responsabiliser une population sur des aléas qui surviennent par définition de manière parfaitement aléatoire et à des fréquences qui peuvent être éloignées même si elles tendent à se rapprocher.

Il existe un autre aléa correspondant au phénomène d'érosion. Si ce risque semble moins prégnant que sur les côtes d'Aquitaine, il n'en existe pas moins et doit être pris en compte notamment par la mise en place d'un observatoire du trait de côte. Ceci peut être le rôle de l'Université de La Rochelle.

La défense des côtes incombe aux riverains : les communes ayant délégué leur compétence à l'agglomération. Les aménagements, les abandons à la mer ou les opérations de génie écologique se déroulent sur le domaine public maritime, en conséquence, ils sont soumis à autorisation. Par ailleurs, il faut prendre en considération que l'essentiel de leur financement sera pris en charge par l'agglomération.

^{*} Ex. Le « Vimer » du 11 décembre 1711 a sans doute constitué un des plus violents enregistrés sur l'Île de Ré, rompant les digues et mettant l'île en péril. La consultation des registres paroissiaux à cette date montre qu'il n'y a eu aucune augmentation de mortalité suite à son passage.

2-Les outils d'une bonne gestion

2 a - La Loi Littoral

La Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986, dite Loi Littoral, répond au double enjeu de protection des côtes face au développement anarchique de l'urbanisation ainsi que la diversité géographique, géologique, floristique ou faunistique par la préservation des espaces sensibles mais également en permettant le développement économique lié à la mer.

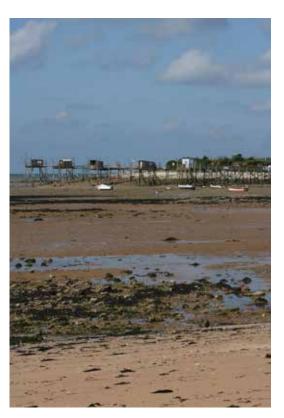
2 b - Le Conservatoire du littoral

Il s'agit d'un établissement public national qui fête ses 40 ans d'existence en 2015. À cette date le Conservatoire protège 160 000 ha répartis sur l'ensemble des façades maritimes du territoire français (hexagone et outre mer).

Sa vocation correspond à l'acquisition de sites, aux investissements liés aux remises en état ou aux aménagements, la gestion restant confiée par conventionnement aux collectivités ou à des associations.

On constate que le Conservatoire du littoral intervient sur toutes les collectivités de la Charente-Maritime et que son implication sur la Communauté d'agglomération de La Rochelle est toute récente et pour l'instant très limitée alors même que trois élus appartenant à l'agglomération siègent au conseil d'administration de l'établissement.

On peut alors estimer que l'outil Conservatoire mériterait une meilleure utilisation.



La Pointe du Chay, Angoulins-sur-Mer

En matière d'acquisition foncière, on note sur le territoire de l'agglomération une forte intervention du Conseil départemental via la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

2 c - Le Parc marin

Localement sa création officielle est liée à la signature d'un arrêté en date du 4 avril 2015. Le gestionnaire en est l'Agence des Aires Marines.

D'une surface de 6 500 km² pour 800 km de côtes, il est subdivisé en trois comités géographiques. La Communauté d'agglomération est intéressée par celui dit « Mer des pertuis ».

Le parc devra répondre à trois objectifs, une protection des milieux, être le garant d'une gestion assurant un développement durable et enfin permettre une meilleure connaissance.

Il recoupe pour partie la zone Natura 2000 dont on a vu la richesse biologique. L'importance des zones humides présentes sur la façade maritime et l'existence de fleuves et de leurs estuaires amènent à la présence d'interfaces majeures assurant une productivité exceptionnelle dont bénéficient entre autre les élevages conchylicoles. Par sa gouvernance, le parc devra être amené à assurer une bonne gestion des activités multiples tout en préservant cette qualité biologique.

2 d - Le Programme d'actions de prévention des inondations et le Plan national de submersions rapides

Le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'agglomération a été validé par l'État le 19 décembre 2012.

Il repose sur trois axes:

- la prévention,
- la prévision,
- la protection.

On notera que les onze secteurs à risques identifiés correspondent à des zones basses, anciens marais, colmatés à une période historique récente, soit les premiers milieux que la mer va chercher à reprendre.

Certains de ces secteurs sont urbanisés (La Rochelle, Aytré) et devront apprendre à vivre avec le risque submersion d'autant plus que plusieurs d'entre eux apparaissent mal protégés.

Qui plus est, les fiches « stratégie de diminution de la vulnérabilité » renvoient alors à des études complémentaires ce qui montre bien la difficulté de la prise en compte.

Le Plan national de submersions rapides (PSR) mis en place après Xynthia décline soixante actions de l'État visant à assurer la sécurité des personnes dans les zones exposées aux phénomènes brutaux de submersions.

2 e - Le volet littoral du Schéma de cohérence territoriale valant Schéma local de mise en valeur de la mer

La Loi du 25 février 2005, les collectivités lors de l'élaboration de leur Schéma de cohérence territoriale (SCoT) peuvent décider d'y inclure un chapitre individualisé valant Schéma local de mise en valeur de la mer.

Il vise à assurer un équilibre entre protection et développement dans les parties terrestres et maritimes du littoral.

3-Les réflexions du Conseil de développement

Le Conseil de développement émet les propositions qui suivent :

3 a - Maintenir les coupures d'urbanisation

Pour le Conseil, cet enjeu parait tout à fait essentiel notamment dans l'objectif de garder à notre territoire sa qualité de « ville moyenne » seule capable d'assurer cette qualité de vie qui constitue une des images de marque de notre agglomération. Il parait souhaitable que ces coupures deviennent inaliénables en les soumettant à l'acquisition par le Conservatoire du littoral. Ce même Conservatoire peut proposer la protection et des aménagements de découverte propres à satisfaire le grand public et le maintien de la biodiversité.

- On note que les acquisitions du Conservatoire du littoral portent sur le secteur stratégique de Besselue - Pointe de Roux. L'aménagement et la valorisation nécessaires de cet espace mériteraient qu'il soit fait appel à des structures de conseil en capacité de mener une réflexion prenant en compte l'environnement et une approche en matière de biodiversité.
- On peut citer outre le Conservatoire du littoral, le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

Intégrer un volet littoral dans le Schéma de cohérence territorial valant Schéma local de mise en valeur de la mer. La Communauté d'agglomération pourrait s'appuyer sur cet outil de type réglementaire lors des discussions sur la gouvernance du Parc marin.

3 b - Lutter contre les différentes sources de pollution de manière à garder une bonne qualité chimique et bactériologique des eaux littorales

Dans cette optique on ne peut que souhaiter que la politique menée depuis plusieurs années par le service assainissement soit poursuivie voire développée : dépistage des mauvais raccordements, traitement des eaux pluviales par décantation, traitements tertiaires des eaux des Stations d'épuration et lorsque c'est possible réinjection dans le sol.

Les filières assurant une bonne valorisation des boues des stations d'épuration devront être examinées telle la méthanisation.

3 c - Maintenir et développer la biodiversité marine

C'est au Parc marin qu'il incombera de prendre en compte cet enjeu. Cependant l'ensemble des acteurs à terre et sur mer et plus spécialement les membres du conseil d'administration du parc doivent être partie prenante en la matière. La collectivité devra veiller à maintenir sa représentation au sein du comité de gestion.

On peut suggérer la mise en place de <u>réserves de pêche à pied</u> (sur 4 à 5 ans) qui peuvent être déplacées au bout de quelques années.

On aura tout intérêt à les faire porter (gestion et suivi) par les acteurs locaux (Université, associations...).

Protéger les espaces remarquables et la biodiversité.

Un outil intéressant et qui concerne l'aspect sensibilisation pourrait être la mise en place d'un <u>pôle de culture scientifique</u> dont un axe majeur porterait sur le milieu marin.

Les acteurs existent déjà : Muséum, Université de La Rochelle, Aquarium, associations... qu'il serait nécessaire de coordonner au sein d'une association.

Le rôle des zones humides littorales ; il s'agit en premier lieu des marais littoraux dont les fonctions souvent méconnues jouent pourtant un rôle majeur dans le développement de la biodiversité marine. Leur rôle d'interface entre terre et mer assure des échanges impactant notamment les réseaux trophiques, c'est ce qui permet le développement de la conchyliculture.

Par ailleurs, une étude sur les conséquences du dernier aléa submersion (Xynthia) mené sur le territoire rochefortais a clairement montré que la submersion des marais avait permis de limiter celle des zones bâties dans des proportions importantes.

Pour le Conseil de développement, il apparait donc totalement contre productif de vouloir protéger les zones humides à tout prix.

3 d - Prendre en compte l'ensemble des enjeux sur le long terme dans le Projet d'agglomération

Il y a là une approche qui reste sans doute difficile.

Le temps de « l'élu » même sur plusieurs mandats n'est en rien celui qui nous projette à la fin du siècle avec le réchauffement climatique et ses aléas.

Chercher à protéger les secteurs anciennement et densément peuplés, abandonner à la mer des secteurs sans enjeux majeurs constituent des approches qui pour être nécessaires n'en restent pas moins délicates à appréhender sur le long terme.

3 e - Conventionner avec le Conservatoire du littoral

Outre sa fonction lui permettant d'assurer une maitrise foncière sur les secteurs à fort enjeu environnemental, ses compétences permettent d'apporter compétence une sentielle en matière de gestion des espaces (au niveau des coupures d'urbanisation), conseil et d'aide à la décision.



Le Port du Plomb, L'Houmeau-Nieul-sur-Mer

Le Conseil de développement a rencontré les personnes suivantes

- Bruno TOISON, Conservatoire du littoral
- Jean-Louis LÉONARD, Maire de Châtelaillon-Plage et Vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en charge du littoral
- Bertrand MOQUAY, Directeur du port de plaisance de La Rochelle
- Jean-Louis JAMMET, Chef du service environnement de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Hervé Le NOACH, Chef du service eaux de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Jean-Paul COFFRE, Président du Syndicat mixte du port de pêche de La Rochelle
- Michel PUYRAZAT, Président du directoire du Grand port maritime de La Rochelle
- Philippe GUILLARD, Président de l'Opérateur ferroviaire portuaire Atlantique
- Françoise MAMOLAR, membre du Conseil, réalisatrice du film « *Contre vents et marées* »

Membres du Conseil de développement ayant participé à la réflexion

- Claude ANCELIN
- Jean BENHAMOU
- Guy CHEZEAU
- Jean-Yves CERFONTAINE
- Jean-Paul COFFRE
- Régis DINVAUX
- Christian FAVRE
- Pierre FAUCHER
- Didier GENTY
- Françoise TLEMSAMANI



Hôtel de la Communauté d'Agglomération

6 rue Saint-Michel BP 1287 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

Tél.: 05 46 30 34 00 Fax: 05 46 30 34 09 www.agglo-larochelle.fr